

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 NOVEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Adhésion à l'association
CUTO (Club des
utilisateurs du logiciel de
bibliothèque ORPHEE)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 novembre 2021
par voie d'affichages
notifié
transmis en sous-préfecture
le 26 novembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION CUTO (CLUB DES UTILISATEURS DU LOGICIEL DE BIBLIOTHEQUE ORPHEE)

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les médiathèques de Saint-Germain-en-Laye ayant changé de logiciel de gestion au début de l'année 2021, doivent également adhérer à une nouvelle association d'utilisateurs, l'association CUTO (Club des utilisateurs du logiciel Orphée). Cette adhésion se substituera à l'adhésion à ADULOA, associée à l'ancien logiciel.

Le club des utilisateurs CUTO fournit des informations, produit des tutoriels, organise des formations et sert d'interface entre les bibliothèques utilisatrices du logiciel ORPHEE et le prestataire, la société C3RB, pour signaler les éventuelles défaillances du système et les souhaits de développements.

L'adhésion à cette association est donc nécessaire pour une bonne utilisation de ce nouveau logiciel et pour le partage des bonnes pratiques entre les différentes médiathèques utilisant ce logiciel de gestion.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association CUTO,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 160 €,
- De mettre fin à l'abonnement ADULOA.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association CUTO,

APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 160 €,

MET FIN à l'abonnement ADULOA.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye